

	CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-16	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 09

Le 27/09/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/09/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent excusé : PANSARD Frédéric

Secrétaire de séance : PONCET Sandrine

02 – CONVENTION D'ADHESION DU DOMAINE NORDIQUE A ESPACE NORDIQUE JURASSIEN

Saison 2023-2024

Monsieur le Maire expose que la Commune adhère depuis plusieurs années pour son domaine nordique à Espace Nordique Jurassien, association interdépartementale (Ain, Doubs, Jura) pour le développement et la promotion des activités nordiques, garante des systèmes réciprocitaires inter-sites et inter-massifs, des modalités de mise en œuvre et de l'harmonisation de la redevance Montagnes du Jura et du soutien au développement d'un système partagé de billetterie associée.

Dans ce cadre, une convention annuelle est proposée aux adhérents, qui fixe les activités couvertes par la redevance (accès aux installations et aux services collectifs des sites nordiques dédiés à la pratique du ski de fond, de la raquette à neige et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin) et les conditions de réciprocité partagées :

- Libre circulation des possesseurs de redevances nationales sur les sites nordiques ainsi que des possesseurs de redevances Montage du Jura quel que soit le site nordique d'achat.
- Réciprocité entre les sites pour tout possesseur d'un autre type de redevance exclusivement lorsque le passage d'un site à l'autre est réalisé skis aux pieds, en empruntant les pistes.
- Libre accès aux porteurs de la carte Nationale Suisse ou de la carte Suisse Romande Transfrontalière, et libre accès aux porteurs de cartes journalières ou hebdomadaires suisses ou de carte saison Romande lorsque la frontière est franchie skis aux pieds et qu'il existe une continuité entre les pistes suisses e française.

Une politique tarifaire commune est proposée aux sites nordiques adhérents, que les gestionnaires de sites s'engagent à respecter. Par ailleurs, les adhérents s'engagent à ne pas cumuler d'avantages spécifiques (bons de réduction, participation à un jeu concours...) avec l'achat des pass réciprocitaires, ni à solliciter les entreprises pour la vente de ces pass. Les collectivités qui souhaitent proposer une aide à l'achat des redevances pour les habitants de leurs territoires doivent solliciter la validation préalable d'ENJ.

Dans ce cadre, les collectivités s'engagent à reverser à l'association ENJ 5,5 % du produit de 0 à 100 000 €, et 5 % du produit au-delà des 100 000 € de redevance encaissée par les sites nordiques, pour ses opérations de coordination, de professionnalisation, de promotion, d'aide et de conseil.

Cet exposé entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention 2023-2024 annexée à la présente délibération, unissant le domaine nordique de la commune de Belleydoux à Espace Nordique Jurassien et reprenant l'ensemble de ces modalités.

Les signatures suivent au registre

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>7.10 - Actes financiers divers</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmis le 29/09/2023</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le 29/09/2023</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le 29/09/2023</p> <p style="text-align: center;">Le Maire</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Pascal COURTOIS</p>
--



Le Maire,

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2023-16

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-29T17-44-41.00 (MI247844438)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20230927-DEL2023-16-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CONVENTION D'ADHESION DU DOMAINE NORDIQUE
NORDIQUE JURASSIEN Saison 2023-2024

Date de décision : 27/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2023-16 - Convention adhésion du
domaine nordique à Espace Nordique
Jurassien 2023-2024.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL 2023-16-convention
ENJ-SITES saison 2023-
2024-signée.PDF](#) Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/23 à 17:44

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis

Date 29/09/23 à 17:44

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception

Date 29/09/23 à 17:50

